



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 12 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cing

Et le douze du mois de MAI

Membres en exercice: 29
Membres présents: 22
Procurations: 7

Procurations : 7 VOTES : 29

POUR : 29

CONTRE : /
ABSTENTIONS : /

Date de convocation : 06/05/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S. DERDICHE C.

 PROCURATIONS
 Image: Mme LOUVION Cécilia
 à
 M. SPAGNOU Daniel

 Mme RODRIGUEZ Colette
 à
 TEMPLIER Jean-Pierre

Mme JOURDAN Elodie à CODOUL Bernard
Mme ODDOU Sylvia à REYNIER Christine
M. MUNS Anthony à CLARES Patrick
Mme SCHMALTZ Emilie à LAUGIER Nicolas
Mme SEBANI Stéphanie à JAFFRE Sylvain

ABSENT EXCUSÉ:

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2025-04-05-SF

OBJET: SUBVENTIONS 2025 + AVENANT CONVENTION - COS RUGBY

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2025 la subvention suivante :

<u>N°</u>	<u>ORGANISME</u>	<u>Normale</u>	<u>Exceptionnelle</u>
2	CLUB OLYMPIQUE SISTERONAIS	21 500 €	9 000 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant reçu une subvention communale de plus de 23.000 €.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et du COS RUGBY.

N° d'ordre	Organisme	Montant Subventions 2025	Normale	Exceptionnelle
2	CLUB OLYMPIQUE SISTERONAIS	30 500 €	21 500 €	9 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

à l'unanimité par 29 voix POUR

ALLOUE les subventions 2025 proposées.

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention ci-dessus énoncée.

<u>DIT</u> que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2025

Pour copie conforme, Le Maire, Daniel SPAGNOU

Daniel SPAGNOU
His en ligne le 13/05/2025 X 14h18

RECU EN PREFECTURE

le 13/05/2025 Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20250512-2025_04_05